

**PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire** du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue en la salle 214 de l'hôtel de ville, le **lundi 27 mars 2017** à compter de **18 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire  
Madame Geneviève Braconnier, conseillère  
Monsieur François Bujold, conseiller  
Monsieur Jean Cormier, conseiller  
Monsieur René Leblanc, conseiller  
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller  
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents :

Madame Céline LeBlanc, greffière  
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

**ADMINISTRATION**

77-03-17

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Geneviève Braconnier

**APPUYÉ DE :** Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

**D'adopter** l'ordre du jour tel que lu par le maire.

**ADOPTÉE**

78-03-17

**HONORAIRES - RÉFECTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ADRIEN-GAUVREAU**

*Compte tenu de son lien avec la firme Bang architecture, le conseiller René Leblanc se retire des discussions et s'abstient de se prononcer sur le sujet.*

**Considérant que** le Conseil juge opportun de procéder à des travaux de réfection et d'agrandissement du Centre communautaire Adrien-Gauvreau étant donné le vieillissement de cette infrastructure;

**Considérant que** suite à un appel d'offres pour l'élaboration de plans et devis pour ledit projet, un mandat a été octroyé à la firme Consortium Goulet LeBel + Day au montant de quarante-huit mille deux cent trente-deux dollars et un cent (48 232,01 \$), taxes incluses;

**Considérant que** suite à différentes rencontres tenues avec les architectes et les ingénieurs, des modifications ont été apportées au mandat initial de ces derniers;

**Considérant que** la firme d'architectes a déposé une demande d'ajustement d'honoraires, tant en architecture qu'en ingénierie, pour un montant de trente-et-un mille cinq cent quarante dollars (31 540 \$), taxes en sus;

**Considérant que** certains travaux effectués sont jugés acceptables;

**Considérant** l'avancement du projet;

**Considérant** les délais à respecter pour la suite du projet;

À ce moment de la séance, le maire demande le vote concernant ce point :

Jacques Rivière, conseiller, siège no. 1 :	En accord
François Bujold, conseiller, siège no. 2 :	En accord
Jean Cormier, conseiller, siège no. 3 :	En désaccord
Jean-Pierre Querry, conseiller, siège no. 4 :	En accord
René Leblanc, conseiller, siège no. 5 :	S'abstient
Geneviève Braconnier, conseillère, siège no. 6 :	En accord

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur François Bujold

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean-Pierre Querry

et résolu à la majorité :

**D'autoriser** le versement d'honoraires supplémentaires au consortium Goulet LeBel + Day d'un montant de trente-et-un mille cinq cent quarante dollars (31 540 \$), taxes en sus, et ce, pour des modifications qui ont été apportées au mandat initial de conception de plans et devis, et ce, tant en architecture qu'en ingénierie. Ceci constitue un règlement final.

**ADOPTÉE**

79-03-17

**SERVITUDE DE PASSAGE - SENTIERS ROTARY - RÉSERVE NATURELLE PETITE-CASCAPÉDIA**

**Considérant que** la cantine « le Panier à frites », située sur le terrain du Camping Bayou, qui est propriété de M. Michel Courte et est situé au 104, boulevard Perron Est, sera relocalisée dans les prochaines semaines;

**Considérant que** la Ville possède une servitude sur ledit terrain de camping (voir plan joint), visant des conduites désaffectées, qui n'a plus lieu d'être et qu'elle souhaite faire annuler et radier;

**Considérant que** le propriétaire du camping, M. Michel Courte, est favorable à ce que la Ville définisse un nouvel emplacement pour un passage, d'une largeur approximative de 20 pieds, vers les sentiers Rotary, y permettant ainsi un accès piétonnier ainsi que pour un véhicule pour l'entretien;

**Considérant que** la Ville souhaite par la suite se prévaloir d'une autre servitude réelle et perpétuelle, pour ledit passage;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

**D'entreprendre** des démarches afin de procéder à l'annulation et la radiation de la servitude actuelle située sur le terrain du 104, boulevard Perron Est et visant des conduites désaffectées;

**De définir** l'emplacement d'un nouveau passage vers le début des sentiers Rotary;

**D'autoriser** la firme Mercier & Jutras, arpenteurs-géomètres à émettre un plan de localisation pour ce nouveau passage;

**D'entreprendre** par la suite des procédures légales afin d'établir une nouvelle servitude réelle et perpétuelle en faveur de la Ville pour l'usage public dudit passage ainsi que d'en permettre l'accès à un véhicule d'entretien.

Par le fait même, le maire et la greffière sont autorisés à signer tous les documents pertinents à cet effet.

**ADOPTÉE**

**CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 19 h 55.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière